

# Compris dans le prix

- L'usage de la chambre et de son mobilier
- L'usage et l'entretien des installations sanitaires, privatives ou collectives
- L'usage des parties communes, ascenseurs compris, conformément au règlement d'ordre intérieur
- Le gros entretien du patrimoine, l'entretien courant et le nettoyage des parties communes, en ce compris le matériel et les produits
- Les réparations des chambres consécutives à un usage locatif normal le mobilier et l'entretien des parties communes
- L'évacuation des déchets
- le chauffage des chambres et communs, l'entretien des installations et toute modification de l'appareillage de chauffage
- L'eau courante (chaude et froide) et l'utilisation de tout équipement sanitaire
- Les installations électriques, leur entretien et toute modification de celles-ci et la consommation électrique des communs
- Les installations de surveillance, de protection-incendie et d'interphone
- Le cas échéant, les frais d'installation, d'entretien et de redevance d'un téléphone public mis à la disposition des résidents dont ceux-ci ne supportent que le coût des communications personnelles, au prix coûtant
- La mise à disposition, dans un des lieux de vie commune, d'un ordinateur permettant l'envoi et la réception de messages par voie électronique et l'accès à l'Internet
- La mise à disposition dans les locaux communs de télévision, radio et autre matériel audiovisuel
- Les frais administratifs de quelque nature qu'ils soient, liés à l'hébergement ou l'accueil du résident ou inhérent au fonctionnement de l'établissement
- Les assurances en responsabilité civile, l'assurance incendie ainsi que toutes les assurances souscrites par le gestionnaire conformément à la législation, à l'exception de toute assurance personnelle souscrite par le résident
- Les taxes locales éventuelles
- Les activités d'animation, de loisirs et d'activation thérapeutique lorsqu'elles sont organisées dans l'enceinte de l'établissement
- Les installations de cuisine collective, leur entretien, leurs modifications liées à l'évolution de la législation et l'acheminement des matières et leur stockage
- La confection et la distribution des repas, le respect des régimes, les collations et boissons dont la distribution est systématique en-dehors des repas

/!\Aucun supplément ne peut être porté en compte pour le service en chambre/!\

- Les substituts de repas ne sont pris en compte qu'à concurrence du coût d'un repas normal
- La mise à la disposition, l'entretien et le renouvellement de la literie : matelas, couvertures, couvre-lits, draps, taies, alèses, ainsi que des rideaux, tentures et textiles d'ameublement
- La mise à disposition de bavoirs et de serviettes de table
- La protection de la literie en cas d'incontinence
- Le matériel d'incontinence ;
- Le matériel de prévention des escarres
- La consommation électrique, les appareils d'éclairage et de chauffage liés à l'usage individuel des résidents :
- Le nettoyage des chambres et du mobilier et matériel qui s'y trouvent ;
- Les prestations du personnel infirmier et soignant ;
- Les prestations du personnel paramédical et de kinésithérapie couvertes par les organismes assureurs?
- L'approvisionnement, la gestion, le stockage et la distribution des médicaments, sans préjudice du libre choix du pharmacien par le résident; l'entièreté de la ristourne éventuellement accordée par le pharmacien doit être rétrocédée au résident
- La mise à disposition d'une chaise percée quand l'état du résident le requiert
- Le mobilier obligatoire des chambres, la mise à disposition éventuelle d'un lit à hauteur variable, du matériel visant à adapter le mobilier à l'état de santé du résident (soulève personne, barres de lit, matelas...) et du matériel de contention :
- Les taxes et impôts relatifs à l'établissement
- Les frais d'entretien, de nettoyage et de réparation occasionnés par l'usure normale, consécutifs au départ du résident
- la mise à disposition illimitée d'eau potable chaude et froide, y-compris l'eau en bouteilles
- La mise à disposition d'une télévision et la télédistribution
- La mise à disposition d'un téléphone et de la ligne téléphonique à l'exclusion des communications sortantes

## Suppléments

Article	Prix
Caution pour une clé de chambre	45 €
Boissons ou collations supplémentaires	Prix coûtant
Repas de midi pour les accompagnants	8.78 €
Lessive du linge personnel hors traitements spéciaux	62.76 €
Marquage du linge de corps	62.76 €
Fournitures de matériel d'hygiène	Prix coûtant
Abonnement téléphone / mois	3.76 €
Abonnement télédistribution / mois	5.03 €
Frais mortuaire	15.69 €

## Sont également à votre charge

- Frais strictement personnels relatifs aux fournitures et prestations librement choisis par le résident, tarifés par une tierce personne, au prix coûtant, selon la tarification appliquée par le fournisseur ou le prestataire concerné.
- Frais médicaux et paramédicaux
- Frais de kinésithérapie pour la Maison de Repos
- Frais de transport en ambulance ou en taxi (facture des transporteurs)
- Prescriptions pharmaceutiques
- Frais de coiffure et de pédicure (tarifs affichés)
- Les loisirs exceptionnels (excursions, autre...) (tarif affiché)